

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 mars 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 91 de notre règlement interne, je souhaiterais interpeller le Gouvernement au sujet de la sécurité routière.

Récemment le Ministre des Transports a annoncé par voie de presse les chiffres relatifs aux accidents mortels qui ont eu lieu en 2020. L'an dernier, 26 personnes sont décédées à la suite d'un accident de circulation. Cela représente quatre personnes de plus qu'en 2019. Si l'on compare toutefois ce chiffre de 2020 à ceux des dernières années, force est de constater que la tendance est à la baisse. Et pourtant, le Luxembourg est toujours éloigné de l'objectif inscrit dans son approche en matière de sécurité routière, la « vision zéro », qui stipule qu'aucun mort ni blessé grave sur la route n'est acceptable.

J'aimerais dès lors aborder, dans le cadre de mon interpellation, plus particulièrement les points suivants :

- L'infrastructure routière et le rôle qu'elle peut jouer en matière de sécurité routière.
- Le suivi des mesures établies dans le cadre de l'approche de la « vision zéro ».
- L'évolution générale des chiffres en matière de sécurité routière au cours de ces dernières années.
- La problématique que constitue le phénomène de distraction au volant (par exemple suite à la manipulation d'un smartphone).
- L'effet des radars sur le nombre d'accidents et leurs nouvelles fonctions.
- La problématique de la collecte de données en matière d'accidentologie.
- La question de la limite de la vitesse en milieu urbain.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Cécile Hemmen
Députée